MISE A DISPOSITION DU PREMIER AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022 DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF LE 3 MAI 2023

BNP Paribas informe le public que le premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2022 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 3 mai 2023.

La version française de cet amendement est répertoriée sous le n° D.23-0087-A01 et la version anglaise de cet amendement est répertoriée sous le n° D. 23-0143-A01.

Ces documents en version française et anglaise peuvent être consultés sur le site internet de BNP Paribas et sur le site internet de l'AMF.

Site BNP Paribas:

(https://invest.bnpparibas/recherche/rapports/documents/rapports-financiers-et-sociaux)